



Le 13 mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

PERSONNEL INFIRMIER

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan



Oral Questions / Questions orales

ÉDUCATION

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

SYSTÈME DE TRANSPORT COLLECTIF

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Holt

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Holt

ÉNERGIE NB

M. Austin

L'hon. M. Legacy

M. Austin

L'hon. M. Legacy

M. Austin

L'hon. M. Legacy



[Original]

PERSONNEL INFIRMIER

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Aujourd'hui, nous continuerons à poser des questions sur la situation du personnel infirmier de Santé publique.

[Traduction]

Nous voulons commencer en disant ceci : Comment en sommes-nous arrivés là? Nous en sommes arrivés là parce que les membres du personnel infirmier nous ont communiqué leurs inquiétudes et leurs préoccupations à l'égard du réaménagement d'effectifs, de réaffectations ou de la suppression de postes, comme ils me l'ont expliqué. Le personnel infirmier m'a dit très clairement que les mesures en question ont et auront une incidence sur les soins de santé. La première ministre et le ministre de la Santé ont tous les deux admis qu'il y avait eu des réaffectations. Nous voyons maintenant la présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers dire publiquement qu'il n'y a aucune réaffectation. Nous constatons que deux choses différentes sont dites à ce sujet, Madame la présidente.

Pour éclaircir la situation pour le personnel infirmier et les gens du Nouveau-Brunswick qui veulent savoir ce qui se passe dans les soins de santé, la première ministre peut-elle se lever et indiquer qui a raison et qui a tort? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face, tout d'abord, que j'aimerais souligner le fait que c'est la Semaine nationale des soins infirmiers. Nous devons remercier le personnel infirmier immatriculé et le personnel infirmier auxiliaire autorisé et leur rendre honneur.

Nos RRS respectent la convention collective. En date d'aujourd'hui, il n'y a eu aucune modification de classification, ou peu importe comment vous voulez l'appeler, en ce qui concerne le personnel infirmier et le personnel infirmier auxiliaire autorisé qui travaillent au sein de la Santé publique. Nous nous attendons à ce que, s'il y a des modifications proposées, les RRS les communiquent à notre gouvernement avant que nous les mettions en place ou les appuyions. Je suis ravi de dire que, en date d'aujourd'hui, il n'y a eu aucune modification. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. La semaine dernière, les parlementaires du côté du gouvernement ne disaient pas la même chose. La première ministre et le ministre de la Santé se sont levés et ont dit : Oui, il y a eu des réaffectations. Bon, bien sûr, nous nous inquiétons de la sémantique, des bons termes à employer et ainsi de suite.

Madame la présidente, il s'agit exactement de la même situation qui se produit dans le domaine de l'éducation. Nous avons un gouvernement qui fait des choix et qui les attribue



Oral Questions / Questions orales

ensuite à d'autres personnes. Les parlementaires du côté du gouvernement disent : Eh bien, nous allons prendre nos distances par rapport à la situation ; ce n'est pas qui nous sommes. Que ce soit d'imposer la responsabilité aux districts et de les obliger à effectuer les compressions... La ministre de l'Éducation dit : Ah, non, ce n'est pas ce que nous faisons.

La première ministre a dit : Voici où vous devez apporter des changements ; voici où vous devez effectuer des compressions. Maintenant, le ministre de la Santé dit : Ah, non, cela ne se produit pas. Nous avons la présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers qui nous dit qu'il ne s'agit que de rumeurs. Nous avons une première ministre qui admet qu'on demandera à certains membres du personnel infirmier d'aller travailler dans différentes parties du système de soins de santé.

La première ministre peut-elle se lever et admettre, ici à la Chambre, que des membres du personnel infirmier immatriculé doivent quitter leur travail et sont réaffectés ailleurs? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face que oui, je peux confirmer que nous n'avons pas déplacé de membres du personnel infirmier jusqu'à maintenant. Nous n'en avons pas déplacé. Peu importe le terme que vous voulez utiliser, que ce soit « réaménagement », « réaffectation », « diversification du personnel » ou un autre terme, rien n'a changé jusqu'à maintenant.

Nous nous attendons à ce que nos RRS nous présentent des plans qui affecteront les bonnes personnes aux bons endroits pour rendre les soins meilleurs et plus efficaces. Je m'en réjouis grandement à l'avance. Il s'agit là de notre mandat. Nous recevrons des conseils de nos RRS en temps opportun. Merci d'avoir attiré notre attention sur la situation.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Puisque nous parlons de sémantique, je pense qu'il y a un terme technique pour décrire ce que nous voyons de la part des parlementaires du côté du gouvernement : une volte-face. Il s'agit d'un terme très technique qui décrit le fait qu'ils ont dit quelque chose et qu'ils disent maintenant une chose complètement différente. Il y a un manque de cohérence dans l'ensemble du débat, Madame la présidente. Il n'est pas possible que le gouvernement dise qu'il y a des réaffectations, mais que soudainement, il n'y en a pas, ou qu'il y a des réaménagements, mais que soudainement, il n'y en a pas. Nous constatons simplement que la tendance à l'incohérence se poursuit.

Je demande à la première ministre de prendre la parole sur la question, mais elle ne le fera pas. Elle ne veut pas s'associer à la situation, mais, la semaine dernière, la première ministre a dit à la Chambre qu'il y aurait des conditions pour les primes de maintien en poste de 5 000 dollars, soit une entente de service d'un an, tandis que la présidente du SIINB a dit qu'elle tentait d'éliminer l'addition d'une entente de service de deux ans. Cette semaine, nous avons entendu la présidente du Syndicat des infirmières et des infirmiers dire qu'il n'y a aucun réaménagement ni aucune réaffectation des effectifs, mais,



Oral Questions / Questions orales

maintenant, nous entendons le gouvernement changer les choses. Le gouvernement, les RRS et le syndicat travailleront-ils avec les membres du personnel infirmier afin que ceux-ci participent aux discussions sur les changements qui les touchent maintenant directement?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dis au député d'en face que oui, nous travaillerons avec les RRS. Nous travaillerons avec le Syndicat des infirmières et infirmiers. Nous travaillerons avec le personnel infirmier lorsque des changements seront à venir. J'aimerais rappeler à la Chambre que nous avons été chargés d'être efficaces pour ce qui est des soins de santé en vue de fournir aux patients les meilleurs services possibles et de disposer de membres du personnel infirmier, de membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé et de travailleurs sociaux au bon endroit au bon moment, et nous en sommes fiers. Nous avons demandé à nos RRS d'envisager certains changements, et elles nous feront parvenir un plan très louable. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Le ministre est très prudent. Il fait très attention de dire qu'il s'agit d'une mesure qui ne sera prise qu'à l'avenir, que rien ne s'est encore produit, que cela ne se produira qu'à l'avenir et que les RRS nous présenteront un plan. Il fait très très attention d'essayer de donner l'impression que le gouvernement prend ses distances de la situation, tandis que nous savons tous qu'il s'agit du résultat du désir et de la volonté du gouvernement. Il s'agit là de l'engagement qu'a pris la première ministre pendant le cycle électoral.

Ainsi, je vais donner au ministre une dernière occasion, puisque je ne poserai pas de questions sans en connaître les réponses, Madame la présidente. Je connais déjà les réponses. Je vais lui donner une autre occasion. Admettra-t-il qu'il y a déjà eu des réaffectations et qu'il y a déjà eu des réaménagements qui ont une incidence sur les membres du personnel infirmier dans le système et qui touchent ces derniers? Ils ont déjà eu lieu. J'en ai la preuve. Le ministre a une dernière occasion. Il indique que cela ne se produira qu'à l'avenir. Cela s'est-il déjà produit, oui ou non?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dis au député d'en face que je suis porté à m'asseoir, puisqu'il a déjà les réponses. Cela dit, il est vraiment question de ce qui se passe au sein de Santé publique et d'autres secteurs dans nos hôpitaux. Nous respectons effectivement la convention collective et nous demandons effectivement aux RRS de respecter la convention collective. Nous travaillons effectivement étroitement avec les syndicats et leurs membres et avec notre personnel infirmier et notre personnel infirmier auxiliaire autorisé, et nous continuerons de le faire.

Toutefois, merci beaucoup d'avoir souligné que je vais de l'avant avec une grande prudence. Je suis très prudent dans ma carrière depuis longtemps. Ai-je déjà dévié de cela? Non. Je continue d'essayer d'être très prudent. Merci.



Oral Questions / Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : La réponse serait amusante, Madame la présidente, si nous ne parlions pas de la gravité de la situation que traversent les membres du personnel infirmier, lesquels sont au coeur de tout le travail que nous accomplissons dans notre système de santé. Le ministre en est bien conscient, car il a travaillé dans ce système pendant des décennies. Il faut souligner qu'il n'a pas tenu les mêmes propos cette fois-ci. Cette fois-ci, il n'a pas dit que des mesures seraient prises dans l'avenir. Il ne l'a pas dit. Bon, je vais maintenant poser une question très directe au ministre.

Que dirait le ministre si je lui disais que toute l'équipe de soins intraveineux de l'Hôpital régional de Saint John a été éliminée, que tout le personnel infirmier chargé de ces soins spécialisés a été réaffecté ou redéployé ailleurs dans le système de soins de santé? Dirait-il que cela ne s'est pas produit et que cela ne pourrait se produire que dans l'avenir? Nous verrons la prudence dont le ministre fera preuve à ce sujet. Il serait peut-être par ailleurs encore mieux que la première ministre admette que l'équipe de soins intraveineux a été éliminée, ce qui a une incidence sur l'ensemble du personnel infirmier dans le système de santé.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirai au député d'en face que j'ai travaillé dans le secteur de la santé assez longtemps pour avoir été témoin de compressions touchant des équipes de soins intraveineux.

J'ai été témoin du transfert des responsabilités de ces équipes au personnel infirmier des unités de soins cliniques, lequel a par la suite acquis de nouvelles compétences spécialisées. Cela s'est produit dans le passé. Je ne peux pas vous donner de dates ni d'heures. Nous avons procédé, au sein de nos équipes hospitalières, à des changements par suite desquels nous avons transféré des responsabilités d'un groupe à un autre. Les changements ont généralement été bien accueillis. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, je vous ai tout dit. Il y a quelques minutes, le ministre a dit que tout allait de l'avant et que nous attendions une réponse des régies régionales de la santé ; eh bien, les mesures ont maintenant été prises. Il ne dira pas exactement quand elles ont été prises, mais le tout a eu lieu.

Savez-vous quel travail les équipes de soins intraveineux accomplissent? Le personnel infirmier dispose de possibilités limitées pour ce qui est des patients atteints de cancer, des bébés et d'autres personnes dont les veines sont difficiles à trouver. Du personnel infirmier est spécialement formé à cet égard. J'ai été atteint d'un cancer et je peux vous dire qu'il peut être très, très difficile de trouver une veine, et, lorsqu'une infirmière doit s'y reprendre à plusieurs fois pour trouver une veine, le processus est douloureux.

Le personnel qui assumait de telles fonctions ne le fait maintenant plus. Il est affecté à d'autres fonctions. Je peux vous dire précisément qu'une infirmière a été affectée à un autre poste très spécialisé pour lequel elle n'a pas été formée. Elle a de ce fait supplanté une autre



Oral Questions / Questions orales

personne. Le ministre ou la première ministre admettront-ils que la situation entraîne des effets, que celle-ci a cours en ce moment et qu'il ne s'agit pas seulement de mesures qui seront prises dans l'avenir?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, voici ma réponse au député d'en face. Vos propos au sujet du personnel infirmier spécialisé, pour ce qui est de faire une ponction veineuse, sont tout à fait vrais. Il faut un ensemble de compétences dont tout le monde dans notre système n'est pas doté. Lorsque nous avons réduit les activités de l'équipe de soins intraveineux et que nous avons demandé à notre personnel infirmier clinicien au sein des unités de s'occuper de ces activités, nous avons vraiment veillé à ce qu'il dispose des compétences nécessaires.

Il reste qu'il est encore très difficile de faire une ponction veineuse auprès de certains patients, et, le cas échéant, nous faisons à cet égard appel à des experts au sein de nos équipes infirmières. Certaines personnes ont des compétences que d'autres n'ont pas. Oui, voilà la réalité. Nous transférons effectivement certaines des compétences à l'unité de soins infirmiers. Lorsqu'il est difficile de faire une ponction veineuse, nous avons recours à l'expertise de certains membres du personnel infirmier. Merci.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Pour faire suite aux questions du chef de l'opposition, par votre intermédiaire, Madame la présidente, je poserai au ministre de la Santé la question suivante : A-t-on demandé au personnel infirmier s'il voulait changer de fonctions ou lui a-t-on ordonné de le faire?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirai au député d'en face que nous respectons bel et bien la convention collective. Il arrive que nous encourageons le personnel infirmier, dans le cadre d'un processus de collaboration entre le personnel infirmier et le syndicat, à travailler dans différents domaines. Je ne suis pas sûr que je m'attarderais sur la question de « demander » ou d'« ordonner », mais je souligne que nous respectons la convention collective. Merci.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Le ministre ne s'attardera peut-être pas sur les mots « demander » et « ordonner », mais le personnel infirmier le fera certainement. Mon ami et collègue Ted Flemming a déjà parlé de tirer et de viser ensuite pour décrire des situations comme celle dans laquelle se trouve actuellement le ministre de la Santé.

Les gens d'en face, Madame la présidente, font un usage particulier des mots « réaffectation » et « décentralisation ». Le gouvernement Holt a manqué deux ou trois étapes cruciales dans son approche de réaffectation du personnel infirmier. Tout d'abord, les membres du personnel infirmier eux-mêmes ont dit qu'il n'y avait pas eu de consultation et que les mesures prises avaient surgi de nulle part. J'ai entendu une observation récurrente de la part de personnes du Nouveau-Brunswick : On ne traite pas les gens de cette façon.



Oral Questions / Questions orales

Le gouvernement Holt semble avoir sauté une autre étape cruciale, c'est-à-dire celle de réfléchir aux conséquences que pourraient avoir ses actes. Le ministre expliquerait-il toute analyse faite avant que le ministère n'entame le processus de réaffectation et indiquerait-il quels sont les effets prévus sur la santé publique? En revanche, s'il n'y a pas eu d'étude préalable, le ministère a-t-il commencé à analyser ce qui se passera?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirai au député d'en face que je suis fier de notre système de santé et de la capacité à examiner les conséquences du transfert de membres du personnel infirmier d'un poste à un autre. Hier, j'ai obtenu des précisions sur les termes « réaffectation », « réaménagement des effectifs » et « ensembles de compétences ». J'ai des notions à apprendre, et la présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers m'a très généreusement fourni des renseignements.

Toutefois, nous agissons très consciencieusement quant au changement de rôle de membres du personnel infirmier, qu'il s'agisse d'un rôle qu'ils veulent occuper ou qu'on les encourage à occuper. Nous voulons faire en sorte qu'ils aient suivi une formation adéquate, que nous évitions tout effet néfaste sur leur vie et que nous leur offrions des options. En fin de compte, tant que nous respectons ce que les membres du personnel infirmier ont négocié, soit la convention collective... Merci.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Voilà qui est curieux, Madame la présidente. Les membres du personnel infirmier qui ont communiqué avec moi croient que le processus est déjà en cours, et je ne vois pas pourquoi ils auraient une opinion différente de celle du ministre.

Quelle sera l'incidence sur les soins de santé que reçoivent les gens du Nouveau-Brunswick? Lorsqu'on opère un changement, il y a inévitablement une incidence. Les membres du personnel infirmier concernés seront retirés d'un groupe de personnes du Nouveau-Brunswick pour servir un autre groupe de personnes du Nouveau-Brunswick. Pensez aux effets néfastes des compressions liées aux cliniques de soins en pharmacie sur les soins de santé que reçoivent des personnes souffrant de diabète, d'asthme et d'autres maladies chroniques. Il semble que le changement lié à la santé publique entraînera un autre effet néfaste. Que prévoit-on quant au remplacement des membres du personnel infirmier qui seront réaffectés par le gouvernement? Un plan de remplacement doit avoir été soigneusement dressé. Le ministre aurait-il l'obligeance de communiquer à la Chambre le plan de remplacement des membres du personnel infirmier concernés?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je remercie le député d'en face d'avoir soulevé la question. Notre travail vise à assurer le bien-être des gens du Nouveau-Brunswick. Les régies régionales de la santé ne viennent pas nous présenter des plans qui indiquent : Nous agissons ainsi, quelles que soient les conséquences. Nous agissons pour améliorer la santé des gens du Nouveau-Brunswick. J'en suis très fier. Nous affectons les gens qu'il faut au bon endroit et au moment opportun.



Oral Questions / Questions orales

Je suis aussi content que vous ayez mis en lumière le projet pilote de cliniques de soins pharmaceutiques. Nous avons discuté avec les pharmaciens. Nous avons discuté avec l'association des pharmaciens afin de mieux tirer parti de leur aide pour l'inscription des patients et de veiller à ce que ceux-ci reçoivent les soins appropriés et afin que nos pharmaciens puissent faire partie d'une équipe qui assure en collaboration la prestation de soins aux personnes atteintes de maladies chroniques. Le projet pilote nous a permis de tirer un grand nombre de leçons importantes. Nous allons de l'avant dans nos discussions avec nos pharmaciens et notre personnel infirmier au titre d'une convention collective. Nous prenons des mesures qui visent à améliorer le bien-être et la santé des gens du Nouveau-Brunswick. Merci.

ÉDUCATION

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Un récent communiqué de presse indique que 150 enseignants certifiés assumant actuellement un rôle hors des salles de classe seront réaffectés dans les écoles et dans les salles de classe où ils soutiendront les élèves directement. La mesure n'est pas un changement transformateur ni ne permet de régler la question du recrutement. Il est simplement question d'utiliser des ressources déjà existantes.

A-t-on maintenant confirmé si les 150 postes concernés se trouvent dans les bureaux des districts? A-t-on maintenant confirmé s'il s'agissait de postes de coordination et de mentorat? Si c'est le cas, combien des postes vacants en question seront pourvus, ou encore, le seront-ils? Les 150 éducateurs réaffectés veulent-ils vraiment retourner en salle de classe? Y a-t-il une garantie que ce soit le cas?

Si les districts ont le pouvoir de décider où leur part de la somme de 43 millions sera réaffectée, alors cela signifie qu'ils peuvent choisir d'où l'argent sera prélevé. Les districts ne partagent pas tous le même point de vue à cet égard. Les districts prélèveront-ils tous l'argent du même endroit? Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de parler des efforts que nous déployons en vue de réaffecter les ressources aux salles de classe et aux écoles, à proximité d'où évoluent les élèves, et de la façon dont nous pouvons mieux leur fournir le soutien nécessaire pour qu'ils apprennent à lire et à écrire et pour qu'ils acquièrent toutes les compétences importantes qu'on leur enseigne dans notre système scolaire. Merci.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. J'espère que le gouvernement a pris et prendra du recul pour tenter de comprendre l'incidence de la perte de bibliothécaires et de membres du personnel des bibliothèques. Peut-on espérer que le gouvernement se rende compte qu'il a tort d'obliger les districts à faire des compressions? Ce qu'il faut, c'est de veiller à ce que les élèves actuels et futurs puissent s'attendre à recevoir le même niveau de soutien à la littératie. Je demanderais à la ministre



Oral Questions / Questions orales

de l'Éducation de donner un exemple tiré de n'importe quel moment de l'histoire où, dans quelque pays que ce soit, la suppression de postes de bibliothécaire et l'abaissement de normes ont mené à une amélioration quelconque des résultats en littératie et de la réussite globale des élèves.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Au Nouveau-Brunswick, nous ferons augmenter les taux de littératie en investissant dans les écoles et les salles de classe, où les services de soutien sont nécessaires. Pendant l'exercice en cours, nous investirons 200 millions de plus que pendant l'exercice précédent. Le tout comprend des investissements ciblés dans les assistants en éducation et le personnel enseignant de soutien à l'apprentissage. Voilà comment nous ferons augmenter les taux de littératie ici même, au Nouveau-Brunswick.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Voici une brève récapitulation : Nos résultats des évaluations de rendement provinciales sont mauvais, les normes d'excellences seront revues à la baisse, des postes de bibliothécaire ont été supprimés, des fonds des districts scolaires seront réaffectés, 150 enseignants qualifiés seront réaffectés sans que l'on ne dispose d'aucune garantie qu'ils acceptent ou voudront un tel changement, les districts scolaires anglophones verront ses équipes enfance-jeunesse centralisées être dissoutes, et le modèle de PSI sera décentralisé. Or, le gouvernement enregistre un déficit de plus de 600 millions de dollars.

Voici donc ma question pour la présidente... Excusez-moi. Ma question pour la ministre... je vous aime bien, Madame la présidente, mais je poserais à la ministre la question suivante : des données quant à l'incidence qu'auront les compressions et les réductions des exigences ont-elles été recueillies ou sont-elles prévues? Abaisser les normes et réaliser des compressions dans le budget d'un district en raison des manquements de votre propre gouvernement, voilà qui montre que ce que vous faites est l'opposé de l'éducation.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au député d'en face de me donner l'occasion de rappeler aux parlementaires que nous prenons des mesures pour nous sortir d'une situation difficile. Les taux sont en baisse depuis un certain nombre d'années. Pour y arriver, nous sommes à l'écoute. Nous avons consulté des membres du personnel enseignant. Nous avons entendu l'avis des parents. Nous écoutons tout le monde.

Pour illustrer mes propos, j'aimerais faire part aux parlementaires d'une citation qui met en lumière notre vision :

Veiller à ce que des enseignants qualifiés enseignent à nos enfants devrait constituer notre première obligation. Ce sont eux qui doivent enseigner à nos enfants pour que ces derniers aient la possibilité de recevoir la meilleure éducation possible.

Il s'agit d'une citation exacte de l'ancien ministre de l'Éducation, le député de Woodstock-Hartland.



SYSTÈME DE TRANSPORT COLLECTIF

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, les gens du Nouveau-Brunswick seront peut-être surpris d'apprendre que personne au sein du gouvernement provincial n'est responsable du transport public. En conséquence, les services d'autobus interurbains et les services ferroviaires pour relier nos collectivités sont médiocres, voire inexistantes. Par conséquent, personne n'est à la table des négociations pour discuter de l'amélioration de la ligne ferroviaire entre Campbellton et Sackville afin que les trains puissent circuler plus rapidement que les voitures, ce qui permettrait aux trains de banlieue de relier le Nord et le Sud. Personne n'est chargé de mettre en place des services d'autobus interurbains abordables, comme le service de transport en commun où l'aller simple coûte 2 \$, lequel relie les régions de l'Île-du-Prince-Édouard. La question du transport collectif ne figurait aucunement dans la plateforme électorale des Libéraux, le discours du trône du gouvernement, le budget et les lettres de mandat de la première ministre. La première ministre donnera-t-elle à l'un de ses ministres le mandat d'améliorer les services de transport collectif interrégional dans la province?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup à la députée d'en face. La question a été abordée lors d'une bonne conversation que j'ai eue avec votre collègue hier, car, comme vous l'avez dit, des possibilités s'offrent à nous de nouer le dialogue avec des groupes comme VIA Rail et le CN, ce que nous faisons par l'intermédiaire du Cabinet de la première ministre, du ministre des Affaires intergouvernementales et du ministre des Transports et de l'Infrastructure.

En ce qui concerne le transport collectif, comme vous le savez probablement, le mandat en question a été confié aux commissions de services régionaux et est appuyé par le ministre des Gouvernements locaux. Différentes personnes au sein de notre gouvernement sont chargées de veiller à ce que les infrastructures de transport collectif et les autres infrastructures de transport soient entretenues et développées pendant que nous concentrons nos efforts sur les priorités que les gens du Nouveau-Brunswick nous ont clairement exprimées, à savoir l'amélioration du système de soins de santé et de l'accès à ceux-ci, la réduction du coût de la vie dans la province et la création d'une économie florissante. Nous cherchons à trouver un équilibre entre ces priorités au sein de notre équipe.

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, un des points saillants qui sont ressortis du rapport sur les soins de santé présenté par le gouvernement précédent, c'est que le transport est essentiel aux soins de santé. Lors d'une réunion sur les changements climatiques organisée hier soir dans ma collectivité, la question du transport collectif et de la nécessité d'avoir une interconnexion provinciale a été abordée à maintes reprises. La première ministre vient d'énumérer plusieurs ministres et ministères qui ont un rôle à jouer, mais personne n'est responsable du transport collectif. Il y a sept ans, la SIES a rédigé un rapport intitulé *Des surfaces aux services : Stratégie de transport inclusif et durable pour*



Oral Questions / Questions orales

la province du Nouveau-Brunswick. Sept ans plus tard, les recommandations de ce rapport n'ont pas été mises en oeuvre, car personne n'est chargé de le faire. La première ministre remédiera-t-elle à la situation actuelle en confiant à l'un de ses ministres le mandat portant précisément sur le transport collectif dans la province?

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. À l'heure actuelle, l'équipe du Cabinet est formidable et chaque membre de celle-ci est fort. L'équipe du Cabinet est beaucoup plus forte que celle du Cabinet précédent. J'ai entièrement confiance dans le travail de chaque membre de l'équipe. Elle est en bonne position pour accomplir le travail.

Pour ce qui est du dossier des transports, comme je l'ai dit, il y a plusieurs parties prenantes. Je n'ai pas mentionné, entre autres, la SDR, qui est un groupe qui assume des responsabilités dans le dossier. L'exemple de la ministre du Développement social qui est responsable de SIES a déjà été mentionné. À l'heure actuelle, il n'est pas question de créer un nouveau ministère responsable du transport public.

[Traduction]

ÉNERGIE NB

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Nous savons que la clientèle d'Énergie NB a du mal à composer avec le fardeau des tarifs qui augmentent, et il ne semble pas y avoir de fin en vue. La dette massive et l'infrastructure vieillissante d'Énergie NB, ainsi que les règlements stricts en matière de protection environnementale du gouvernement ont tous contribué à provoquer la situation idéale qui donne lieu à l'explosion des coûts, lesquels seront inévitablement refileés aux consommateurs. Le ministre responsable de l'Énergie nous donnerait-il simplement une vue d'ensemble de ce qu'il prévoit faire compte tenu des défis énormes qui se posent à Énergie NB et à la clientèle?

[Original]

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Oui, en effet, il y a beaucoup de défis à relever en ce qui a trait à Énergie NB en ce moment.

Je pense que le parlementaire d'en face a bien décrit ce qui s'est passé avec le gouvernement dans le dossier. Toutefois, il n'est pas question du gouvernement actuellement au pouvoir. Il s'agit plutôt du gouvernement précédent, qui n'avait pas fait grand-chose au cours des six dernières années. Nous pourrions citer toutes sortes d'exemples. Prenons l'exemple de Mactaquac. Le gouvernement précédent avait déjà



Oral Questions / Questions orales

approuvé un projet en 2016, mais il lui a fallu six ans pour réévaluer et refaire une étude pour arriver exactement aux mêmes conclusions présentées auparavant. Depuis, les coûts associés au projet ont grimpé de façon faramineuse.

Il y a aussi le dossier de Point Lepreau. Lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir, la centrale de Point Lepreau n'était pas fonctionnelle. Il y a encore des rénovations à faire. Rien n'a été fait à la centrale de Point Lepreau pendant le mandat du gouvernement précédent.

Je pourrais parler de l'augmentation des tarifs. Je devine que les prochaines questions des parlementaires d'en face me donneront régulièrement l'occasion d'aborder le sujet.

[Traduction]

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Madame la présidente, contrairement au ministre, nous avons fait du bon travail en ce qui concerne la centrale de Point Lepreau lorsque nous étions au pouvoir, mais la question ne portait pas sur les mesures que nous prendrons. Elle portait sur ce que les gens d'en face feraient. Ils sont au pouvoir maintenant.

Examinons le rapport. Je sais qu'ils aiment examiner les dossiers et les examiner à n'en plus finir ; examinons donc le rapport qu'ils présenteront. Il est censé être terminé dans 12 mois. Combien de rapports avons-nous obtenus au sujet d'Énergie NB? Eh bien, nous avons eu le rapport de vérification interne d'Énergie NB, lequel est publié chaque année. Nous avons eu les rapports du vérificateur général, qui sont maintenant publiés chaque année. Au cours des six dernières années, le vérificateur général a inclus dans ses rapports annuels des rapports sur Énergie NB. Nous disposons de plusieurs autres rapports sur des projets importants, tels que Mactaquac et Lepreau. En 2023, nous avons reçu de PricewaterhouseCoopers un rapport indépendant exhaustif sur Énergie NB. Nous avons également reçu le tout dernier rapport, celui de KPMG, publié il y a deux ou trois semaines, ce qui constitue un autre rapport. Madame la présidente, si les rapports pouvaient produire de l'électricité, nous ne paierions plus jamais notre facture d'électricité. Nous avons étudié le sujet à fond, et le gouvernement cherche maintenant à ajouter un autre rapport. Que fera le gouvernement...

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis d'accord avec le député d'en face à ce sujet. Il y a eu trop de rapports, surtout sous le précédent gouvernement — une tonne de rapports. Le problème, c'est qu'aucune mesure n'a été prise — aucune mesure. Rien n'a été fait, rien n'a été mis en oeuvre. Le rapport prévu présentera un plan clair des mesures que nous prendrons, et nous agissons en conséquence, car il est temps de passer à autre chose.



Oral Questions / Questions orales

Je n'ai pas eu l'occasion de parler des augmentations de tarifs d'électricité, car il s'agit d'un sujet très, très important du gouvernement précédent concernant la situation actuelle. Le gouvernement précédent avait pour mission de réduire la dette d'Énergie NB au plus tard en 2027. Il s'est ensuite rendu compte que cela entraînerait une augmentation trop importante des tarifs ; il a donc repoussé l'échéance à 2029. C'était tout simplement arbitraire. La décision a été prise sans rime ni raison. Le gouvernement précédent se contentait de repousser l'échéance et de faire des genres d'annonces en grande pompe dans lesquelles il disait qu'il mènerait la tâche à bien. Tout ce qui s'est passé pendant ces six années, c'est que la dette est passée de 4,7 à 5,3 milliards de dollars. Voilà ce qui a été accompli pendant que ce gouvernement était au pouvoir — près de 600 millions de dollars de dette. Félicitations.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Lorsque le ministre fait allusion à une dette de 600 millions de dollars, il parle, à mon avis, de son budget à l'heure actuelle.

Vous savez, le gouvernement actuel fait un travail éminemment politique en cherchant à tout mettre sur le dos du gouvernement précédent. Les parlementaires du côté du gouvernement doivent avoir oublié qu'ils ont été élus pour gouverner. Voilà leur mission. Les questions que nous leur posons portent sur le travail qu'ils effectuent actuellement en ce qui a trait au dossier d'Énergie NB. Ils parlent du rapport en question, lequel est censé être publié dans 12 mois.

Encore une fois, j'ai simplement mentionné, très brièvement, de nombreux rapports.

Nous savons tout ce qu'il y a à savoir sur Énergie NB. Nous avons examiné le dossier à fond. Nous savons que la société a une dette massive. Nous savons que l'infrastructure est vieillissante et qu'elle doit être rénovée. Nous avons la centrale de Mactaquac, un projet d'envergure qui se profile à l'horizon. Nous rencontrons encore des difficultés avec la centrale de Point Lepreau. Nous en sommes conscients. Toutefois, ma vraie question est... La première ministre l'a dit elle-même. Le gouvernement ne veut pas faire traîner les choses en longueur, mais c'est exactement ce qu'il fait en nous faisant attendre 12 mois pour un autre rapport. Que pense vraiment tirer le ministre du rapport sur Énergie NB ; quelque chose que nous ne savons pas déjà?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. En ce qui concerne des déclarations politiques, il faut rappeler que, au cours de la période de questions de la semaine dernière, des observations ont été faites lors des travaux du Comité des comptes publics, et le chef de l'opposition y parlait de primes accordées au sein d'Énergie NB, bien que celles-ci n'existent pas. Voici l'observation exacte qui a été faite. Mes questions visaient en fait à dissiper les doutes. Le chef de l'opposition m'a dit de consulter le harsard, ce que j'ai fait. J'ai visionné la vidéo. Voici l'observation exacte qui a été formulée lors d'une réunion du Comité des comptes publics. Je sais qu'il y a beaucoup de



Oral Questions / Questions orales

gens ici qui, vous savez... Nous pourrions débattre en profondeur de versement de primes et ainsi de suite. Voilà qui touche beaucoup les gens.

Voilà précisément ce qui a été dit. Arrêtez de faire du bruit et de semer le chaos pour nos employés. Énergie NB doit aller sur le terrain et faire du bon travail. Nous n'avons pas besoin de ce genre de bruit.

[*Original*]

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est terminée.

